

4L Trophy 2012

Dossier de Partenariat



Mathieu VARLET

15 Rue du Bois Léopard

27600 Saint Aubin sur Gaillon

Email : castors4L@gmail.com

Tél. : 06 31 71 33 97

Associa'raid

1 Rue du Bois Biron, La Boissaye

27490 La Croix Saint Leufroy

Internet :

<http://castors4l.wifeo.com/>

Sommaire

PRESENTATION 4L TROPHY :	2
L'EQUIPAGE :	4
NOTRE BUDGET PREVISIONEL :	4
PARTENARIAT :	5

PRESENTATION 4L TROPHY :



15^E EDITION
DU 16 AU 26 FÉVRIER 2012

Le 4L Trophy [™] est un **Raid Aventure** réservé aux étudiants dans le désert marocain à bord de Renault 4L. Des jeunes en quête d'Aventure vivent une expérience unique mêlant défi sportif, dépaysement et solidarité.

Solidarité puisque l'objectif du 4L Trophy [™] est d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc (82 tonnes de fournitures scolaires ont ainsi été délivrées en 2011 par les étudiants, permettant la scolarisation de plus de 3000 enfants).

Dépaysement car au cours de l'épreuve l'immersion est totale. Les participants dorment dans des tentes regroupées en bivouacs au cœur du désert marocain, sans autres sanitaires qu'une poignée de douches pour plus de 2200 étudiants. Les seuls paysages traversés sont les montagnes de l'Atlas et les dunes du Sahara.

Défi sportif car le principe de l'épreuve est de gagner le Maroc au volant de nos 4L pour y disputer un rallye à étapes quotidiennes. Il faut rallier l'étape du jour à l'aide d'un road book, d'une carte et d'une simple boussole, sans l'aide d'autres dispositifs tels que le GPS. Il faut, au cours de l'étape, passer par différents check-points. C'est donc une aventure authentique, sans autre assistance que son instinct et son pilotage sur plus de 6000 km :



Une telle aventure a un coût. C'est pour cela que je sollicite votre aide au nom de **l'association « Associa'raid »**. Cette association est régie par la loi 1901. Elle a pour but de nous apporter un cadre juridique parfaitement défini et nous impose une gestion financière fiable, tout en nous permettant de vous proposer une exonération fiscale de l'ordre de 60% pour tout soutien financier (régit par la loi n°2003-709 du 1^{er} aout 2003 concernant le mécénat). Nous comptons sur l'importante médiatisation de l'épreuve pour attirer l'attention sur les enseignes qui nous soutiennent.

En effet, avec les années, le 4L Trophy™ est devenu le premier événement étudiant sportif et humanitaire d'Europe ! On peut ainsi mesurer son ampleur à ses importantes retombées médiatiques pour l'édition 2011 :

TV : 99 reportages télé pour plus de 6H d'images TF1, France 2, France 3, M6, Canal+, Motors TV...

Radio : 94 émissions, plus de 2h30 d'antenne dont NRJ, RTL, RTL2, France bleu, Fun radio, Nostalgie...

Presse écrite : 3739 articles de presse régionale et nationale, dont Le Monde, L'Equipe, Studyrama, L'Etudiant, etc.

L'EQUIPAGE :

Nous sommes deux étudiants à l'ESITC Caen (Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen) âgés de 21 ans :

- Mathieu Varlet
- Nicolas Delaunay

Afin de participer à cette aventure hors du commun nous avons intégré l'association « Associa'raid » et acheté une Renault 4L modèle « Savane » que nous avons préparé spécialement pour cette épreuve. Nous avons en outre créé un site internet sur lequel on retrouve nos partenaires mais où l'on peut également suivre l'avancée de notre projet : <http://castors4l.wifeo.com/>

NOTRE BUDGET PREVISIONNEL :

Nous sommes désormais à la recherche de fonds pour financer cette aventure. Afin de vous donner un aperçu de son coût, voici une estimation de notre budget prévisionnel :

Objet	Montant	Commentaires
Frais d'inscription	3100 €	<i>Préinscription Inscription pilote, copilote, voiture Taxe carbone Hébergement (bivouac) en demi-pension Assistance médicale, technique, etc.</i>
Achat véhicule	1100 €	
Préparation du véhicule	500 €	<i>Révision moteur, remplacements freins et filtres, peinture carrosserie, plaque de protection châssis, crochets de remorquage, amortisseurs...</i>
Essence	800 €	<i>Plus de 6000 Km sachant que la 4L consomme environ 7L/100km</i>
Assurances	250 €	<i>1 an d'assurance</i>
Outils et accessoires	250 €	<i>Accessoires obligatoires (roue de secours, jerrycans, extincteurs,..) Accessoires conseillés (plaques désensablement, fusées de détresse...)</i>
Communication	200 €	<i>Déplacements pour communication, brochures, impressions dossiers sponsoring...</i>
Besoins humains	150 €	<i>Fournitures scolaires, équipements sportifs (la majeure partie étant récoltée par partenariats en nature)</i>
Vente 4L après Raid	- 1000 €	<i>Vente de notre 4L préparée à un nouvel équipage après notre retour</i>
Total	5 250 €	

PARTENARIAT :

Nous accompagner dans ce défi, ce n'est pas seulement cultiver votre notoriété, c'est aussi :

- **Donner une image dynamique et humaine à votre société** en bénéficiant du capital sympathie que véhicule l'évènement
- **Profiter d'un support publicitaire peu onéreux** (à titre d'exemple, un encart 5x5 cm dans un hebdomadaire coûte en moyenne 750 € pour une durée d'une semaine alors qu'un encart 50x50 cm sur notre 4L coûte moins cher pour une durée de un an !)
- **Obtenir un support publicitaire original et percutant** en voyant votre encart sur un véhicule populaire qui capte l'attention, et en étant présent sur notre site internet accessible à nos partenaires et au grand public
- **Participer à une action humanitaire d'envergure** en nous permettant d'aider à la scolarisation de milliers d'enfants

Devenez notre partenaire et bénéficiez des **avantages fiscaux** garantis par la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 concernant le mécénat. L'article 2-1, se référant à l'article 238 bis du CGI sur les dons faits par les entreprises précise que « les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, mais aussi particuliers, sont autorisés à déduire du montant de leur bénéfice imposable [...] les versements qu'elles ont effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère [...] culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique [...] ou à la diffusion de la culture et de la langue française. »

Certaines conditions sont néanmoins à respecter par les deux partis afin de valider l'aspect fiscal des avoirs pour le mécène :

- Le bénéficiaire du don ne peut être qu'une personne morale
- L'organisme bénéficiaire doit être d'intérêt général, notion définie par l'instruction du ministère des finances en date du 26 février 1988 :

« sont exclus les dons faits à des entreprises et à des associations qui exercent une activité économique »

- Le parrainé doit être une association ou une fondation reconnue « d'utilité publique »

Ces conditions sont vérifiées par notre association puisqu'elle est validée au sens de l'article 238 bis du code général des impôts comme de nature humanitaire « dont l'activité consiste à secourir les personnes qui se trouvent en situation de détresse et de misère en leur venant en aide pour leurs besoins indispensables et en favorisant leur insertion et leur promotion sociale ».

Ainsi, on peut dresser à titre indicatif le tableau suivant concernant un éventuel partenariat :

Montant du versement	Exonération fiscale	Coût net
100 €	60 €	40 €
200 €	120 €	80 €
500 €	300 €	200 €
700 €	420 €	280 €
1000 €	600 €	400 €